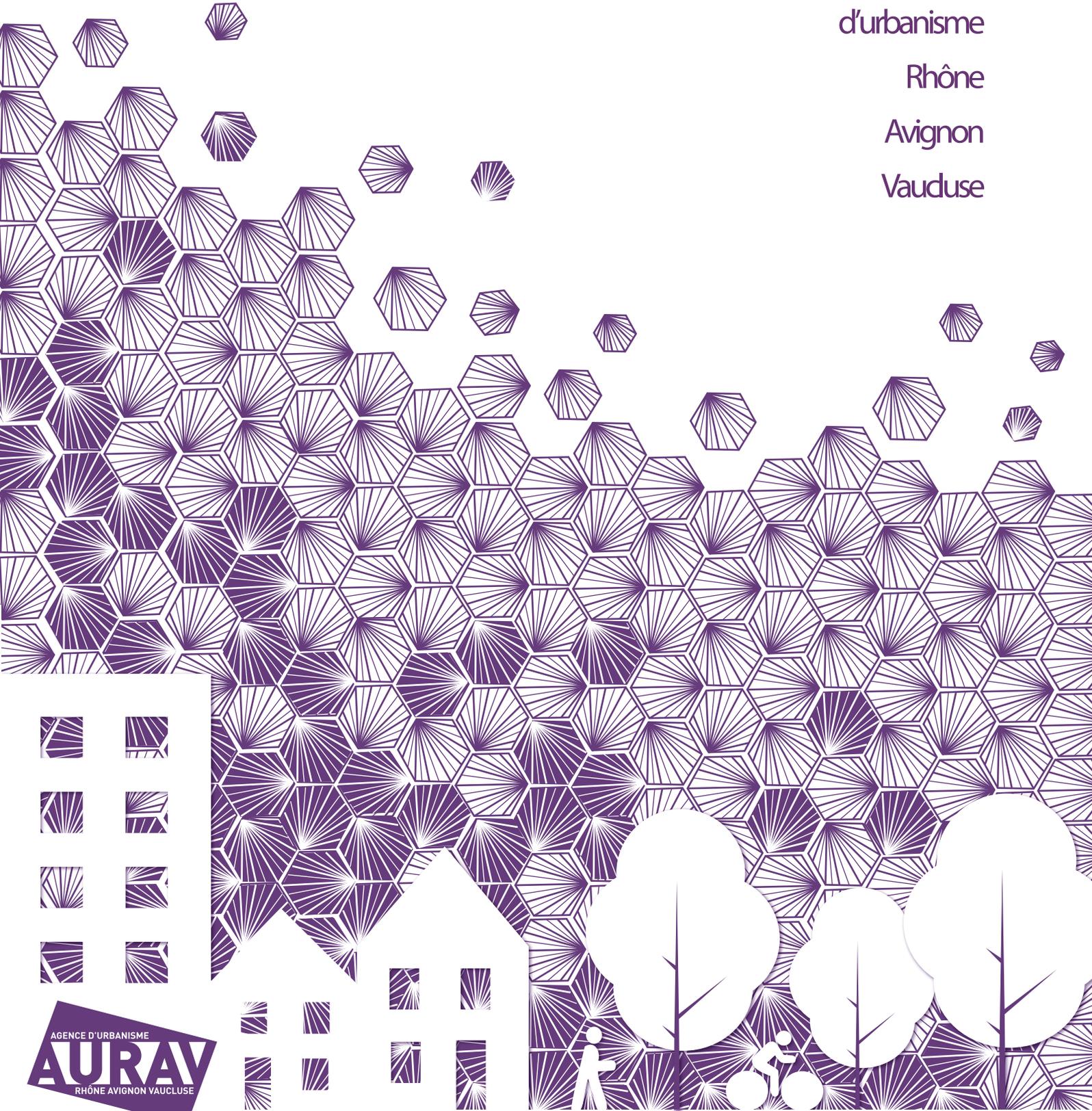


Programme partenarial de travail **2019**

Conseil d'administration - 4 mars 2019

Agence
d'urbanisme
Rhône
Avignon
Vauduse



Le projet de programme partenarial de travail mutualise et croise les besoins et les attentes qui ont été exprimés par les membres, qu'ils soient directement intéressés par les missions, en étant impliqués, pilotes ou concernés, ou qu'ils soient intéressés par le bénéfice de la mutualisation des missions.

Les missions intégrées dans le programme partenarial de travail doivent répondre à un intérêt collectif et résultent d'une initiative de l'agence et de ses membres.

Rappel : le Conseil d'administration adopte un programme partenarial de travail répondant à des enjeux qui intéressent directement ou indirectement l'ensemble des membres de l'agence et à des besoins de connaissances partagés.

Le programme partenarial de travail intègre :

- des activités qui présentent un intérêt pour tous les membres et qui constituent un socle commun,
- des études et travaux qui intéressent un nombre limité de membres et qui mobilisent le savoir-faire et l'expertise de l'agence.

Les activités incluses dans le programme partenarial de travail sont encadrées par une note ministérielle (30 avril 2015) :

« La Loi, en créant les agences d'urbanisme, a pour objectif d'harmoniser les politiques publiques. Ces agences fournissent ainsi un cadre commun pour la réalisation d'études et la conduite de certaines missions par des collectivités publiques compétentes :

- *L'observation et l'analyse des évolutions urbaines ;*
- *La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement ;*
- *La préparation des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux ;*
- *La définition des politiques d'aménagement et de développement, ainsi que l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.*

Les activités correspondant au programme partenarial sont des activités propres de l'agence dont les résultats lui appartiennent et ne constituent en aucun cas des prestations au profit de ses membres : ces activités ne relèvent donc ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique. Les collectivités compétentes en matière de planification peuvent proposer que l'agence mène, dans le cadre commun qu'elle constitue, les observations, réflexions ou études contribuant à l'élaboration des documents de planification. Ces collectivités restent pleinement responsables de ces documents qu'elles approuvent souverainement. »

Un programme de travail structuré autour de cinq axes :

1 – Delta Rhodanien et coopération territoriale

Grand territoire / Schémas régionaux / Positionnement interrégional / Inter-SCoT / Collaboration entre EPCI et articulation des politiques territoriales

2 – Planification et projet de territoire

Documents d'urbanisme et thématiques (SCoT, PLU(i), PLH...) / Stratégie territoriale / Politiques publiques et sectorielles (énergie, mobilité, environnement, commerce, services au public...) / Politiques contractuelles

3 – Etudes urbaines et aménagement

Projet urbain / Rénovation urbaine / Urbanisme durable / Eco-quartier

4 – Observation et prospective

Connaissance des territoires et des modes de vie / Observatoire / Analyses thématiques ponctuelles / suivi et évaluation des politiques publiques

5 – Animation territoriale et centre de ressources

Evènements / Veille / Base de données (data) / Diffusion / Valorisation / Appui aux démarches des partenaires

1 – DELTA RHODANIEN ET COOPERATION TERRITORIALE

A l'heure de la structuration des espaces métropolitains, les villes moyennes et les espaces situés « entre » les Métropoles doivent trouver de nouveaux modes de collaboration pour favoriser leur attractivité. L'enjeu pour les territoires du Delta Rhodanien est d'engager une véritable collaboration permettant de dépasser les périmètres institutionnels et ainsi pouvoir répondre aux défis en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

En 2017, une démarche de coopération entre ces territoires a été engagée et a permis de réunir les exécutifs de 16 EPCI pour :

- ▶ Identifier les actions de collaboration qui pourraient être menées à court, moyen et long terme sur les sujets suivants : développement économique, culture, tourisme, aménagement de l'espace, mobilité-transports, et enseignement supérieur ;
- ▶ Favoriser une meilleure articulation des politiques publiques menées par les EPCI, les SCoT et les autres collectivités ;
- ▶ De créer une association de coopération.

En 2017, l'agence a appuyé dans l'animation de la démarche (réunions des exécutifs, ateliers techniques...). Elle a produit un premier document mettant en avant les enjeux territoriaux du Delta Rhodanien : « *Le delta rhodanien, un espace partagé, un territoire à construire* ».

APPUI AUX DEMARCHES DE COOPERATIONS TERRITORIALES A L'ECHELLE DU DELTA RHODANIEN (ASSOCIATION DE LA GRANDE PROVENCE ET INTER-SCOT)

L'AURAV poursuivra sa mission d'appui aux collectivités membres et partenaires de l'association de la Grande Provence.

L'AURAV jouera, en lien avec les agences de Nîmes et d'Aix en Provence (Pays d'Arles), le rôle de plate-forme partenariale d'échanges :

- ▶ Appui à l'animation des travaux de coopération, notamment en ce qui concerne la démarche d'Inter-SCoT ;
- ▶ Production d'éléments de connaissances et de documents d'analyses, notamment sur des sujets ou enjeux ciblé par l'association ;
- ▶ Appui stratégique et opérationnel au lancement de l'association (force de proposition dans le développement des missions et des actions de l'association) ;

PARTICIPATION A LA MISE EN OEUVRE DU SRADDET PACA

A travers son partenariat avec la Région PACA, l'AURAV contribuera à la mise en œuvre du SRADDET arrêté en octobre 2018, en lien avec les autres agences de PACA. Elle assurera en particulier un rôle d'interface et d'articulation entre les schémas régionaux (PACA et Occitanie) et les territoires de Vaucluse.

2 - PLANIFICATION ET PROJET DE TERRITOIRE

L'agence d'urbanisme est un outil technique dans la définition des stratégies territoriales et des documents de planification et d'urbanisme de ses membres. Dans ce cadre, l'AURAV poursuivra en 2018 ses contributions à l'élaboration des SCOT, PLU et PLH de certains de ses membres.

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES SCOT

► Révision et mise en œuvre du SCoT du Bassin de vie d'Avignon

L'agence d'urbanisme poursuivra sa mission d'accompagnement du Syndicat mixte du SCOT BVA dans la mise en œuvre du SCoT, approuvé en décembre 2011.

Il s'agira notamment d'un appui dans l'analyse de la compatibilité des PLU et autres documents (PDU, PLH...) avec les orientations du SCoT BVA. L'agence appuiera le Syndicat Mixte dans la formalisation de ses avis de Personnes Publiques Associées.

Objectif : arrêt du SCoT au premier semestre 2019.

Par ailleurs, l'AURAV accompagne la ville dans ses procédures règlementaire d'urbanisme.

► Elaboration du SCoT du Pays d'Apt Luberon

L'AURAV poursuivra son appui à l'élaboration du SCOT du Pays d'Apt Luberon.

L'année 2018 a vu l'arrêt du SCOT. 2019 permettra de l'approuver. L'agence appuiera la CCPAL dans la procédure jusqu'à l'approbation (enquête publique...).

► Révision du SCoT Vaison Ventoux

L'agence d'urbanisme poursuivra son appui à l'élaboration du SCOT du Pays Vaison Ventoux. Le SCoT sera arrêté en 2019.

► **Elaboration du SCoT du Gard Rhodanien**

En 2017, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien a souhaité adhérer à l'AURAV. L'agence l'appuiera dans la relance de l'élaboration du SCoT. L'année 2019 permettra d'arrêter le SCoT.

De manière générale, l'agence joue également un rôle d'appui pour le pilotage de la procédure, les démarches d'association et de concertation.

ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

L'agence est un outil d'accompagnement des communes et EPCI dans la conduite de leurs documents d'urbanisme et la définition de leurs projets d'aménagement.

► **Appui dans l'élaboration, les révisions et les modifications de PLU / PLUi**

L'AURAV assure un rôle d'appui dans les travaux nécessaires à l'élaboration, révision, modification des documents d'urbanisme, en termes réglementaires, méthodologiques, techniques, notamment pour intégrer les nouvelles exigences environnementales ou les enjeux supra-communaux. Elle permet ainsi de mutualiser les savoir-faire et son expertise.

Ses missions visent également l'information sur les PLUi et PLUi-H à destination des élus : identification des différentes méthodes, diffusion des bonnes pratiques... Dans ce cadre, elle sera amenée à appuyer les EPCI dans leurs réflexions sur les modalités de mise en œuvre d'un PLUi (CCPRO...).

L'AURAV appuiera également les communes dans la définition de leurs Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

► **Révision du PLU d'Avignon**

Dans la poursuite des travaux de 2018, l'AURAV appui la ville d'Avignon dans la révision de son PLU, prescrit en juin 2015 (un BET assure la maîtrise d'œuvre) :

L'année 2019 permettra d'arrêter le projet de PLU.

MOBILITE DURABLE

L'AURAV prolongera ses travaux en matière de déplacements qui visent à éclairer sur les nouvelles formes de mobilité et à développer les mobilités durables. Les missions suivantes constitueront les axes de travail en 2018 :

- ▶ Participation à la **mise en œuvre et à l'évaluation du PDU du Grand Avignon**, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur des modes doux du Grand Avignon ; déclinaison du schéma à des échelles communales ;
- ▶ Participation à la mise en place et l'exploitation du **modèle d'analyse du trafic multimodal** conduit par le Grand Avignon sur la base de l'enquête cordon menée en 2017 ;
- ▶ **Optimisation du stationnement en centre-ville et dans les zones commerciales périphériques** du Grand Avignon : dans le cadre des réflexions sur une politique globale de stationnement, il s'agira notamment de proposer des actions visant à optimiser le stationnement et à requalifier l'espace public. Ce travail prolongera celui mené à travers le guide du stationnement dans les PLU. L'AURAV participera à l'animation d'un groupe de travail avec les communes du Grand Avignon.

Un travail particulier sera mené sur les possibilités et la faisabilité pour mettre en place des zones réglementées : identification des sites pertinents, des outils à disposition.

En ce qui concerne les zones commerciales, le travail sera réalisé en lien avec les opérateurs du commerce et avec la conférence de l'urbanisme commercial.

- ▶ Identification des sites potentiels de localisation du **stationnement pour le co-voiturage** dans le Grand Avignon (recensement des lieux existants et des nouveaux sites potentiels), en lien avec le schéma de covoiturage du CD 84
- ▶ Réalisation d'une publication sur la logistique urbaine dans le Grand Avignon (état des lieux, enjeux, propositions d'actions) ;
- ▶ Assistance à l'observatoire socio-économique du tramway du Grand Avignon.

Dans le prolongement de ses travaux réalisés en 2017, l'AURAV constituera l'outil du Grand Avignon pour élaborer l'observatoire de suivi des effets socio-économiques du tramway, en se basant sur l'état initial réalisé notamment dans les domaines de l'habitat, du commerce, des emplois...

- ▶ Réalisation d'un schéma d'accessibilité du centre-ville de la Ville de L'Isle-sur-Sorgues ;
- ▶ Analyse **des mobilités** (partenariat Région / DREAL) centré sur deux thèmes :
 - Appui aux ateliers régionaux de la logistique,
 - Contributions aux travaux régionaux sur le maillage du territoire par les réseaux de transports interurbains (TER, LER, bus départementaux).

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

L'agence constituera l'outil d'animation du dispositif partenarial (**conférence permanente de l'urbanisme commercial**) rassemblant les acteurs du commerce, privés et publics, du bassin de vie d'Avignon. La première a eu lieu le 29 novembre 2018.

Cette démarche d'échanges doit permettre l'appropriation et la mise en œuvre de la Charte d'urbanisme commercial du bassin de vie d'Avignon actée par le SM SCOT en novembre 2017. Elle vise également à mieux anticiper les CDAC, à articuler les SCoT (Inter-SCoT) et PLU, à proposer des orientations pour assurer l'équilibre entre zones commerciales et centre-ville, à participer aux réflexions sur l'évolution des zones commerciales périphériques et à coordonner les politiques du commerce menée par les communes et EPCI.

Enfin, dans le cadre du partenariat avec la Région PACA, l'AURAV contribuera aux travaux régionaux sur la mutation de l'appareil commercial.

TRANSITION ENERGETIQUE

L'agence d'urbanisme poursuivra sa mobilisation sur les enjeux de transition énergétique et d'adaptation climatique, notamment dans leur prise en compte au sein des projets de territoire et documents d'urbanisme.

- ▶ Etablissement de **partenariats avec les acteurs de l'énergie** (Enedis, GRDF, ADEME...);
- ▶ Appui à l'élaboration des PCAET du Grand Avignon, de la CCPRO et des Sorgues du Comtat

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

L'agence d'urbanisme valorisera le travail sur les espaces naturels remarquables menés par le Grand Avignon en 2018, notamment en associant le CEN. Il s'agira de préciser leur niveau de pression et de « dégradation » afin de définir des orientations pertinentes pour les protéger ou les révéler.

POLITIQUES DE L'HABITAT

- ▶ **Appui à l'élaboration du PLH de la CCPRO**

L'agence continuera d'accompagner la CCPRO dans l'élaboration de son 2^{ème} PLH, engagée en 2014. 2019 constituera l'année de finalisation et d'adoption du PLH.

- ▶ **Appui à la révision du PLH du Grand Avignon**

L'AURAV interviendra notamment sur les points suivants :

- finalisation des documents constitutifs du PLH et appui dans l'élaboration des orientations et des actions.

- Volet foncier du PLH, en lien notamment avec les PLU et le SCoT,
 - animation d'ateliers,
- ▶ **Appui au lancement du PLH de la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon**
- Dans ce cadre, l'AURAV poursuivra son accompagnement au Pays d'Apt Luberon dans l'élaboration de sa stratégie foncière, engagée en 2017 suite à sa candidature à l'AMI lancé par la Région PACA.
- ▶ **Appui à la révision du PLH des Sorgues du Comtat**

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASAP)

Conduit conjointement par l'Etat et les Départements, le SDAASAP définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

L'AURAV participera au groupe de travail sur les services de proximité et les questions de mobilité et pourra intervenir sur les stratégies locales du commerce et les stratégies de mobilité dans les territoires.

APPUI AUX POLITIQUES CONTRACTUELLES (partenariat Région PACA – DREAL PACA)

Accompagnement de la révision des chartes de PNR

Accompagnement du renouvellement des CRET

3 - ETUDES URBAINES ET AMENAGEMENT

L'agence appui les communes et EPCI dans la définition de leurs projets d'aménagement stratégiques (c'est-à-dire considérés comme stratégiques à l'échelle d'un EPCI ou d'un SCoT) et facilite la déclinaison des projets de territoire dans ces derniers. Ses missions consistent à définir les conditions et les principes d'un urbanisme durable : expression des besoins, définition d'orientations générales, pré-programmation, identification des leviers d'actions, mise en place de dispositifs partenariaux...

APPUI AUX COLLECTIVITES DANS LEURS PROJETS D'AMENAGEMENT

L'AURAV poursuivra sa mission d'appui aux collectivités dans la définition des conditions et des principes d'un urbanisme opérationnel durable : expression des besoins, définition d'orientations d'aménagement et d'éléments de programmation, identification des leviers d'actions, mise en place de dispositifs de travail.

Missions d'ores et déjà identifiées pour 2019 :

- ▶ Appui aux projets d'aménagement de la ville d'Avignon et du Grand Avignon : contribution à la définition des programmes d'habitat et économique d'Avignon-Confluence. Par ailleurs, l'agence assurera le lien avec la révision du PLU de la ville d'Avignon.
- ▶ Appui à la démarche Eco-Quartier pilotée par l'Etat et accompagnement des collectivités qui souhaitent s'y engager.

L'AURAV contribuera à la sensibilisation des acteurs vauclusiens sur les questions d'Eco-Quartier, notamment afin d'intégrer des éléments de qualité environnementales et énergétiques. Elle appuiera l'Etat dans sa démarche de développement des Eco-Quartiers dans le Département et contribuera aux échanges sur la question.

Elle participera au Club départemental Ecoquartier mis en place par la DDT 84 qui permettra d'appuyer et d'échanger autour des projets locaux, notamment ceux engagés autour des gares.

L'AURAV constituera par ailleurs, le cas échéant, un relais de l'AMI « Projets d'aménagement intégrés de Développement Durable » lancé en avril 2017.

ARTICULATION URBANISME-TRANSPORTS COLLECTIFS ET QUARTIERS DE GARE

- ▶ **AMO pour le suivi des études des quartiers de gare de Montfavet-Morières, d'Orange et du Pontet.**

Trois gares en Vaucluse ont été lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région PACA en 2016. Après avoir contribué à la réalisation des dossiers de candidatures et des cahiers des charges pour le choix des prestataires pour le compte des communes et EPCI, l'agence appuiera les communes concernées ainsi que le Grand Avignon et la CCPRO dans le pilotage de ces démarches de projet.

- ▶ Dans le cadre de son partenariat avec la Région PACA et la DREAL, l'AURAV poursuivra son appui au **dispositif régional d'intégration urbaine des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)**. Elle assurera au côté de la Région le suivi de ce dispositif.

POLITIQUE DE LA VILLE - RENOUVELLEMENT URBAIN

- ▶ **Participation au groupe de travail sur le NPRNU**

Dans le prolongement de son travail de 2018, l'AURAV interviendra en particulier sur

les points suivants :

- ▶ Identification des sites potentiels de reconstitution de l'offre (mise à jour annuelle pour conventionnement avec l'ANRU) ;
 - ▶ Articulation avec le PLU d'Avignon ;
 - ▶ Transcription cartographique de l'enquête habitant menée par le Grand Avignon et Avignon Université.
- ▶ **Appui de la CCPRO et de la Ville d'Orange** à la réalisation des études inscrites au protocole de préfiguration du quartier prioritaire régional de l'Aygues (PRIR).

4- OBSERVATION ET PROSPECTIVE

L'agence est un outil de connaissance et de prospective sur les dynamiques territoriales, les évolutions socio- économiques et les modes de vie. Ces travaux en la matière concernent autant les échelles régionales que l'infra-communal.

La mission d'observation constitue un socle des activités partenariales de l'agence qui a pour vocation l'animation d'observatoires permanents et la réalisation d'analyses ciblées, dans une optique d'aide à la décision et de meilleure compréhension des enjeux urbains et territoriaux. Dans ce cadre, l'agence fabrique, collecte, capitalise, traite et mutualise les données.

AVIGNON TERRES DE CREATION

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial conduite par le Grand Avignon et l'ensemble des partenaires associés (Chambres consulaires de Vaucluse et du Gard, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse...), il s'agira notamment pour l'agence :

- ▶ Sur la base d'un premier travail, d'animer une démarche partenariale pour mesurer la question du bien-être et de la qualité de vie dans le Grand Avignon : identification des indicateurs pertinents et des leviers d'action pour renforcer l'attractivité du Grand Avignon ;
- ▶ Finaliser et valoriser la démarche « d'obser-agglo » qui vise à comparer l'ensemble des agglomérations françaises sur la base de 138 indicateurs (démographie, économie, accessibilité, gouvernance, services, biodiversité...).

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE PROSPECTIVE DE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE « VAUCLUSE 2025-2040 »

L'AURAV assurera la mise en place d'un dispositif partenarial **de suivi des grands indicateurs des territoires de Vaucluse** (choix des indicateurs, point sur les travaux d'observatoires existants, mobilisation des partenaires...) à partir des axes et orientations de la stratégie Vaucluse 2025-2040 des dynamiques territoriales et socio-économiques des territoires de

Vaucluse.

En lien avec ce dispositifs, sera mise en place un outil dédié à l'observation et au suivi du SDAASAP : choix des indicateurs thématiques et productions d'éléments d'analyses de suivi du schéma...

MODES D'HABITER

► **Région Logement des jeunes** (Partenariat Région PACA).

Dans le cadre du partenariat Région – Agences d'urbanisme, l'AURAV travaillera sur la question des besoins et de l'accès en logement des jeunes (étudiants et jeunes actifs). L'objectif est d'intégrer ce sujet dans les politiques locales et les documents d'urbanisme (PLH notamment).

SUIVI DES PROJETS D'HABITAT ET D'ACTIVITES DU GRAND AVIGNON

L'AURAV poursuivra son travail de recensement des projets engagés ou en cours de réflexions liés à l'habitat et au développement économique (phasage prévisionnel) et de leur phasage identifiera les programmes engagés et à venir et analysera les capacités résiduelles existantes des secteurs de projets les plus importants.

Ce travail sera mis à jour annuellement pour doter le Grand Avignon d'un outil de pilotage et de suivi de sa politique d'habitat et en matière d'urbanisme.

NOTE DE CONJONCTURE ECONOMIQUE DU GRAND AVIGNON

L'AURAV produira le contenu (chiffres clés, traitement des données et analyses) des notes de conjoncture que le Grand Avignon souhaite produire deux fois par an sur le tissu économique et le marché du travail.

CONNAISSANCES DES TERRITOIRES (Partenariat Région PACA – DREAL)

Il s'agira, sur la base du baromètre des territoires réalisé en 2017 par les agences d'urbanisme de PACA, de :

- synthétiser les résultats à destination du grand public, au sein d'un document unique, largement documenté en cartographies, données et analyses contextuelles,
- mettre à disposition de la plateforme régionale OPEN PACA les bases de données construites pour la réalisation du portrait territorial régional.

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE

► Poursuite des travaux sur la **fiscalité foncière des entreprises dans le Grand**

Avignon : travail comparatif avec d'autres territoires et identification des leviers d'action

► **Qualification des Parcs d'activités (ZAE) du Grand Avignon**

L'AURAV poursuivra son analyse des Parc d'activités du Grand Avignon :

- Qualification des activités présentes dans les ZAE,
- Qualification du turn-over et de la vacance,
- Mise à jour du foncier mobilisable dans le Grand Avignon au sein des zones d'activités : atlas du gisement foncier économique.

► **CARTOZA : l'observatoire des zones d'activités et du foncier économique du Vaucluse**

Dans le prolongement du partenariat établi en 2015, renouvelé pour trois entre l'Etat, la CCI de Vaucluse, le Département de Vaucluse et l'EPF PACA et l'AURAV, l'agence d'urbanisme co-pilotera avec la CCI le dispositif CARTOZA. En 2018, il s'agira de recenser précisément les entreprises dans les ZAE (nombre, type...) et des valeurs de prix ainsi que de poursuivre l'identification du foncier mobilisable. L'année 2018 permettra de travailler sur le territoire de Rhône lez Provence et de couvrir ainsi quasiment l'ensemble des EPCI de Vaucluse d'une connaissance sur le foncier brut mobilisable à l'intérieur des ZAE existantes.

► **Elaboration de la stratégie foncière de la Communauté de communes des Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse.**

5- ANIMATION TERRITORIALE ET CENTRE DE RESSOURCE

L'agence d'urbanisme est un outil partenarial, d'information et de diffusion des savoirs, un lieu privilégié de dialogue sur les questions de développement et d'aménagement durables des territoires.

Elle doit faciliter la mise en réseau et l'information permanente des acteurs de l'aménagement du territoire à travers des démarches partenariales, favoriser la mobilisation et l'association des acteurs locaux, les échanges et la mise en perspective des problématiques territoriales et socio-économiques.

L'agence joue un rôle de centre de ressources et de mutualisateur. Dans ce cadre, elle assure ou contribue à :

- la diffusion de publications pédagogiques et de documents de synthèse, notamment via le site internet ;
- la sensibilisation des acteurs publics ou privés et de la population sur les évolutions et enjeux sociétaux et territoriaux ;
- l'organisation d'événements et de débats, de « formations » en direction des élus et techniciens du territoire ;
- la participation à des événements extérieurs, aux réseaux de professionnels.

ANIMATION DU RESEAU REGIONAL « CŒUR DE VILLE »

En partenariat avec les agences de PACA, l'AURAV animera le réseau des 13 villes lauréates au dispositif Cœur de ville. La Préfecture de Région a missionné les agences dans ce sens.

Par ailleurs, l'AURAV appuiera la ville d'Avignon dans son dispositif « Cœur de ville ».

VEILLE REGLEMENTAIRE

L'AURAV poursuivra sa mission de veille réglementaire sur les sujets territoriaux et de sensibilisation des élus et techniciens sur ces évolutions.

ATELIERS / EVENEMENTS

L'agence, « capteuse d'évolution », poursuivra sa mission d'organisation d'événements-séminaire visant à sensibiliser et à apporter des éléments de connaissances aux acteurs locaux sur les évolutions sociales, sociétales, environnementales, économiques, réglementaires...

INFORMATION, CONNAISSANCE DES TERRITOIRES ET PROSPECTIVE

Dans le cadre du partenariat avec la Région PACA et la DREAL PACA, l'agence contribuera aux démarches de facilitation d'accès à la donnée et à l'amélioration de sa diffusion à l'échelle régionale.

L'agence participera, aux côtés des autres agences de PACA, à l'animation du pôle métier « connaissance territoriale » du CRIGE.

Par ailleurs, elle participera à l'information des élus de Vaucluse sur le SRADDET PACA arrêté en octobre 2018, notamment sur la proposition formulée par l'Inter-SCoT, les travaux des agences, les enjeux liés au Delta Rhodanien et le contenu du SRADDET.

DATA RESSOURCES

L'agence d'urbanisme a vocation à récolter, structurer et valoriser des bases de données numériques sur l'ensemble des domaines liés à l'aménagement du territoire et aux questions socio-économiques. Elle constitue un centre de ressource pour ses membres en matière de données.

